

Accueil de loisirs De la Providence



UFCV Picardie

660 bis Route d'Amiens bât 2 80480 Dury



Le dossier d'inscription

L'inscription d'un enfant à un accueil UFCV consiste à réunir l'ensemble des informations et des autorisations nécessaire à son accueil et à les transmettre aux services de l'UFCV.

L'inscription est valable pour une durée déterminée : l'année scolaire et est indispensable à la prise en charge de chaque enfant par l'UFCV. Elle atteste de l'accord des responsables légaux à accueillir leurs enfants dans des dispositifs extrascolaires, encadrée juridiquement par le code de l'action sociale et des familles.

Tous les accueils UFCV font l'objet d'une ouverture déclarée aux pouvoirs publics et se conforment aux obligations réglementaires en vigueur. L'inscription des enfants à ces accueils permettent avant tout à l'UFCV de disposer des renseignements utiles à sa prise en charge, notamment :

- Les **informations générales** concernant la famille et l'enfant (adresse, quotient, familial, situation familiale...).
- Les **informations d'ordre médicales** liées à l'enfant (vaccination, médecin traitant, allergies...).
- Les **accords parentaux** pour certains aspects liés au fonctionnement de l'accueil (autorisation de sortie, droits à l'image...).

Attention! L'inscription est une formalité différente de la réservation.

2 Comment s'inscrire?

L'inscription s'effectue auprès des services de l'UFCV:

- 1 En retirant votre dossier
 - à l'école de la Providence
 - auprès de nos bureaux de Dury
 - ou sur le site internet de l'Ufcv : portail-animation.ufcv.fr
- **2** En nous le renvoyant par courrier à l'adresse suivante : 660 bis Route d'Amiens bât 2 80480 *DURY*



Le dossier d'inscription

Dès l'enregistrement de votre dossier par nos services, un e-mail de confirmation vous sera adressé vous indiquant la création de votre espace personnel sécurisé (accessible via portail-animation.ufcv.fr en cliquant sur *mon compte*).

En vous connectant, vous pourrez ainsi vérifier (et/ou modifier si nécessaire) les informations concernant votre situation et accéder à d'autre services personnels.

2 Quelles sont les pièces à remettre à l'Ufcv ?

Le dossier d'inscription est composé :

1 Des formulaires d'inscriptions :	Des pièces administratives complémentaires :
☐ La fiche d'inscription	□ Avis d'imposition
□ La fiche sanitaire de liaison	□ Certificat médical
☐ La fiche de reproduction et diffusion	☐ Carnet de vaccination
	☐ Attestation de responsabilité civile